

**- Annexe 1 -
Procédure de consultation pour l'offre de Co-
Investissement**

Cette annexe comporte 5 page(s)

A- Modèle de courrier aux Opérateurs FTTH tiers

Madame, Monsieur,

NET AND YOU a lancé un déploiement en fibre optique de câblages verticaux des immeubles dans les communes listées ci-après selon un schéma de co-investissement entre Opérateurs FTTH.

Dans ce cadre, nous vous prions de trouver ci-joint le Contrat d'Accès aux Immeubles FTTH NET AND YOU, qui répond à l'obligation pour tout Opérateur FTTH de publier une Offre d'accès, conformément à la décision n° 2009-1106 du 22 décembre 2009 de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes.

Ce contrat concerne le parc d'Immeubles FTTH existant, déjà équipés en fibre optique par NET AND YOU où le câblage en fibre optique est en cours de finalisation par NET AND YOU à la date de la présente Consultation,

Conformément aux recommandations de l'Arcep, le présent courrier organise une Consultation afin de mettre l'ensemble des Opérateurs FTTH en situation de pouvoir manifester leur intérêt quant au Co-Investissement des déploiements en fibre optique réalisés par NET AND YOU dans la ou les communes listées.

L'ensemble des documents applicables à cette Consultation sont les suivants :

- Le présent courrier de transmission de la Consultation ;
- Un Formulaire d'adhésion aux conditions de Co-investissement Initial du Câblage d'Immeuble en Fibre Optique déployé par NET AND YOU ;
- Le Contrat d'accès aux Immeubles FTTH NET AND YOU et ses annexes ;
- Le cas échéant, le modèle de garantie bancaire à la première demande.

Ladite Consultation est transmise aux Opérateurs FTTH mentionnés dans la liste des opérateurs figurant dans la décision de l'Arcep n°2009-1143 du 22 décembre 2009. Les éléments constitutifs de la Consultation sont également publiés sur le site institutionnel de NET AND YOU : <http://netandyou.fr>

L'Opérateur FTTH pourra, au sein du Formulaire d'adhésion, opter pour Co-Investir sur une ou plusieurs communes objets de la Consultation.

Dans ce cas, le Formulaire d'adhésion devra être retourné à l'adresse suivante :

NET AND YOU
10 Rue du Vieux Chêne
38240 MEYLAN

Accès au parc d'Immeubles FTTH existant

L'accès au parc d'Immeubles FTTH existant, déjà équipés en fibre optique par NET AND YOU ou dont le câblage en fibre optique est en cours de finalisation par NET AND YOU à la date de la présente Consultation, est ouvert dans le cadre d'une offre de Co-Investissement selon les modalités prévues au Contrat d'Accès aux Immeubles FTTH NET AND YOU joint.

Le tableau ci-après détaille, pour chaque commune dans laquelle NET AND YOU a déjà lancé des déploiements en fibre optique le montant d'investissement total par commune exigible pour l'accès aux Immeubles FTTH équipés en fibre optique par NET AND YOU ou dont le câblage en fibre optique est en cours de finalisation par NET AND YOU à la date de la présente Consultation, et pour les Câblages Horizontaux Paliers déployés par NET AND YOU ou un autre opérateur FTTH dans ces immeubles ;

La liste détaillée des Immeubles FTTH concernés peut-être fournie par NET AND YOU, sous réserve de la signature préalable du Contrat de mise à disposition d'informations d'Immeubles FTTH proposé par NET AND YOU au titre de l'article R. 9-2 du Code des postes et des communications, disponible sur simple demande.

Si vous êtes intéressés par un Co-investissement de ces parcs d'Immeubles FTTH sur une ou plusieurs communes, dans les conditions prévues au Contrat d'Accès aux Immeubles FTTH NET AND YOU joint, nous vous prions de nous faire connaître votre intérêt, dans un délai de 30 jours à compter de l'envoi de ce courrier, à savoir au plus tard le **XXXX 2021** inclus, en nous retournant le Contrat d'Accès aux Immeubles FTTH NET AND YOU et le Formulaire d'Adhésion à l'offre de Co-investissement ci-joint, par lettre recommandée avec avis de réception, le cachet de la poste faisant foi, ou par remise en main propre contre décharge, et en cochant pour chaque commune concernée la case « Co-investissement : oui ».

A l'issue de la Consultation, les montants d'investissement totaux exigibles indiqués par commune seront divisés à parts égales entre les Opérateurs FTTH ayant manifesté leur intérêt, et notifié à chaque Opérateur Co-Investisseur sur chaque commune.

Par exception aux dispositions précédentes et à celles du Contrat d'Accès aux Immeubles FTTH NET AND YOU, vous avez la possibilité de continuer à Co-Investir dans tout ou partie du parc d'Immeubles FTTH proposé au titre de cette Consultation, entre la date de fin de consultation et le 31 décembre 2021, en bénéficiant d'un taux de majoration limité à 0,83 % mensuel, qui sera appliqué pour tout mois commencé, à compter du lendemain de la date de fin de consultation et jusqu'au 31 décembre 2021. Au-delà de cette date, les dispositions du Contrat d'Accès aux Immeubles FTTH s'appliqueront.

Meylan, le

Pour NET AND
YOU
Philippe
TODESCO,
Président

A ce titre [Opérateur FTTH] accepte :

- de s'engager sur le montant d'investissement par commune, qui sera déterminé sur la base du montant d'investissement total par commune précité, conformément au Contrat d'Accès FTTH
- de produire, le cas échéant, au bénéfice d'NET AND YOU la garantie financière prévue au Contrat d'accès FTTH

Une réponse conditionnelle est autorisée, sur le nombre minimum d'autres Opérateurs Co-Investisseurs sur la commune considérée. Dans le cas où le nombre d'autres Opérateurs Co-Investisseurs demandé ne serait pas atteint, l'engagement formulé par l'Opérateur FTTH sur la commune considérée sera considéré par NET AND YOU comme nul et non avenu.

Le < Date >

< Signature d'un mandataire dûment habilité de l'Opérateur FTTH >